

Article premier

ARRÊTE

Est suspendu de ses fonctions de Secrétaire permanent de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme, pour indiscipline grave et mauvaise collaboration, Monsieur Sessi Louis Philippe HOUNDEGNON

Article 2

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Cotonou le, 28 JUIN 2019



The image shows the official seal of the Republic of Benin, which is circular and contains the text 'REPUBLIQUE DU BENIN' and 'MIS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Sacca LAFIA' is printed in a bold, sans-serif font.

AMPLIATIONS : PR : 02; AN : 2; CC : 02 SGG : 4 DGPR : 02; CES : 02; MISP : 2; AUTRES MINITERES : 21; INTÉRESSÉ : 01; Jo : 02 ; chr : 01 ; archiveS : 01.